

L'imposition de la femme mariée qui travaille

Autor(en): **Chapuis-Bischof, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 9

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'imposition de la femme mariée qui travaille

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
1205 Genève

Femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDÉ EN 1912 PAR ÉMILIE GOURD

A travers une allocution de sa présidente LES 70 ANS BIEN REMPLIS DE L'ALLIANCE

«Messieurs, donnez une profession à vos filles; qu'elles soient riches ou pauvres, douées ou non, il faut que vous leur donniez une profession. Vous les maitres à l'école, vous les pasteurs au catéchisme, vous les parents à la maison, liguez-vous et agissez tous dans ce but. Peu importe le choix de cette profession pourvu qu'elle réponde à nos capacités. Que nous dirigions une école ménagère ou une institution de diaconesses, que nous fassions des études universitaires ou que nous occupions une modeste petite place est secondaire et n'entre pas en ligne de compte à côté de cette nécessité impérieuse: que chacune de nous ait son champ d'activité bien défini.» Ainsi parlait Hélène von Mülinen, première présidente de l'Alliance.

Dès le début, les membres du Comité central se sont donné pour tâche d'améliorer la situation de toutes les femmes suisses, l'occasion leur en étant donnée par l'élaboration du Code civil. Non seulement l'Alliance exprima son opinion sur divers points du droit de la famille, mais elle éditait, à l'intention de ses membres, une brochure explicative rapidement épuisée. Puis ce furent le nouveau Code pénal et diverses lois qui permirent à l'Alliance de servir d'intermédiaire entre les femmes suisses et les autorités, jouant un rôle informateur à l'égard de ses membres et transmettant le résultat des études aux autorités intéressées. Ces études et enquêtes étaient confiées à des commissions composées de spécialistes membres de l'Alliance: commission juridique, commission du travail à domicile, commission pour le suffrage féminin, et d'autres suivirent.

LES PRÉSIDENTES SE SUIVENT ET NE SE RESSEMBLENT PAS

Selon une tradition à laquelle on n'a jamais dérogé, la présidence, assumée de 1900 à 1905 par Hélène von Mülinen et de 1905 à 1910 par Mme Chaponnière-Chaix, revient en Suisse alémanique pour être confiée à Mlle Klara Honegger, de Zurich. Les premières années de sa présidence furent consacrées au travail féminin: formation pour le travail ménager, emploi des aides de maison, travail des femmes dans les fabriques, des jeunes filles comme aide ou apprenties dans le commerce et dans l'industrie. Au début de la guerre de 1914-1918, des tâches urgentes s'imposèrent aux membres de l'Alliance et ralentirent leur travail en tant qu'association,

mais dès 1916, lorsque Mme Chaponnière reprend la présidence, l'éducation civique, le suffrage féminin sont l'occasion d'une activité intense qui se traduit par des publications et des études, en particulier par la collaboration dans la commission fédérale pour l'assurance-vieillesse et survivants.

En 1921, sous la présidence d'Elisabeth Zellweger, de Bâle, le second congrès féminin permit de faire le point. On y parla, pour la première fois, d'une année de service imposée aux jeunes filles. Malgré l'éloquence du motionnaire au Conseil national, M. Waldvogel, les membres de l'Alliance ne furent pas du tout convaincues par son projet. Une telle organisation présente des aspects divers et ne saurait être imposée aux femmes sans qu'elles s'expriment à son sujet. C'est aussi sous la présidence de Mlle Zellweger que fut fondé en 1923 l'Office des professions féminines. Puis on prépara la Première SAFFA, grâce au succès financier de laquelle fut créée la Société de cautionnement SAFFA.

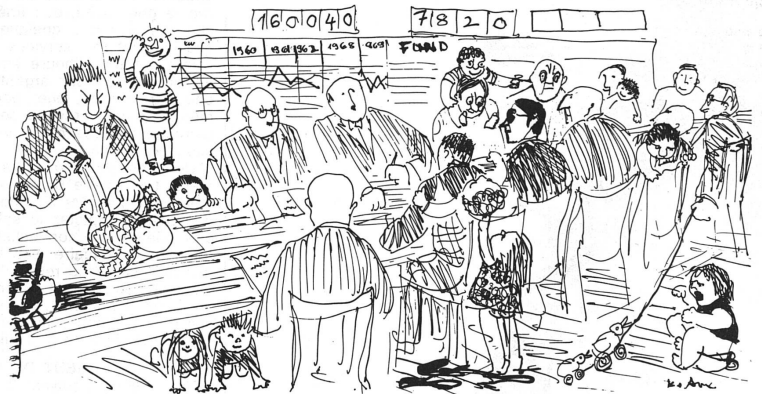
Vinrent alors les années 30, le chômage et ses soucis économiques; peu à peu la période d'après-guerre se mua en période d'entre deux guerres, marquée par l'instabilité politique, Munich; puis vint la guerre de 1939-1945. Pendant cette période, trois présidentes se sont succédées: Mme de Montet, de Vevey, de 1930 à 1935, Mlle Nef, de Hérissau, de 1935 à 1944, et Mme Jeannot, de Lausanne, de 1944 à 1949. De quoi se sont-elles occupées, elles et leurs collègues du Comité et des commissions? Le travail n'a manqué ni aux unes, ni aux autres: conséquences de la crise pour les femmes exerçant une profession ou un métier, questions de désarmement, renchérissement du coût de la vie, impôts, contrôle des prix, aide aux réfugiés et aussi naturellement, comme lors de la guerre précédente, dès les premiers jours les femmes prirent leurs respon-

sabilités: à la ville comme à la campagne, elles se chargèrent des tâches que les mobilisés ont dû abandonner. Mais l'Alliance ne néglige pas pour autant ses devoirs plus généraux. Les commissions siègent, informent par des réunions, par la radio, par des publications. La fin de la guerre n'apporta pas la fin des devoirs d'entraide.

1947 et 1948 sont les années de réorganisation. Que s'est-il passé pendant ces vingt années au cours desquelles quatre présidentes se sont succédées: Mme Haemmerli-Schindler jusqu'en 1955, Mlle Denise Berthoud jusqu'en 1959; Mme Rittmeyer-Iselin m'a transmis, comme elle l'a dit, la direction de notre bateau, en 1965.

(Suite page 7)

Les Américaines ont fait la grève



Le mercredi 26 août, jour du cinquantième anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes, les Américaines ont fait la grève du travail professionnel et domestique. Que réclament-elles? L'égalité des salaires, des places plus nombreuses aux postes-clés des domaines politique, économique et social, la légalité de l'avortement, des garderies gratuites, etc.

Cet événement, largement commenté par la presse du 27 août, appelle au moins deux commentaires: 1. Le droit de vote ne suffit pas à éliminer toutes les discriminations; 2. Cinquante ans de droits civiques n'ont pas réussi à convaincre la grande masse féminine qu'elle a là une arme d'autant plus redoutable que les citoyennes forment la majorité du corps électoral. L'éducation des femmes est décidément encore à faire.

une personne
toujours bien conseillée:



La cliente
de la
**SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE**

Sommaire

- Page 2: L'argent de poche dans le budget - Courrier des lectrices
- Page 3: Le recouvrement des pensions alimentaires
- Page 5: Les Etats-Unis sur la voie de l'égalité
- Page 7: Félicitations pour une vérité
- Page 8: La taxidermiste L'Union mondiale des femmes rurales